

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 2 octobre 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absentes : Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière

CE-2013-1204-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2013-1205-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2013-1206-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 25 SEPTEMBRE 2013

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 25 septembre 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2013-1207-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission du développement durable et de l'environnement du 10 septembre 2013.
-

CE-2013-1208-DEC MANDAT / PATROUILLE ENVIRONNEMENTALE

ATTENDU que le Groupe Plein air Terrebonne (GPAT) supervise les activités de la Patrouille environnementale par l'embauche d'une coordonnatrice;

ATTENDU la proposition de la Direction de l'entretien du territoire d'étendre le mandat de la patrouille environnementale entre autres sur la gestion responsable de l'eau de concert avec la RAIM et de prolonger le mandat de la coordonnatrice sur une période de douze (12) mois;

ATTENDU la description de fonctions et la proposition de financement préparé par la Direction de l'entretien du territoire;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2013-09-10/01 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant le fait d'étendre le

mandat de la patrouille environnementale sur la gestion responsable de l'eau de concert avec la RAIM et de prolonger le mandat de la coordonnatrice sur une période de douze (12) mois ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif accepte d'étendre le mandat de la patrouille environnementale, entre autres, sur la gestion responsable de l'eau de concert avec la RAIM.

Que le Groupe Plein air Terrebonne (GPAT) soit et est autorisé à prolonger le mandat de la coordonnatrice sur une période de douze (12) mois.

CE-2013-1209-DEC INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

ATTENDU le mandat accordé à la firme Génivar dans le cadre du programme Climat municipalité qui accorde une subvention de 90 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 118 224,76\$, selon la convention d'aide financière intervenue entre la Ville de Terrebonne et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

ATTENDU QUE la première phase de ce mandat est de procéder à un inventaire des gaz à effet de serre (GES) produits par les activités de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU le dépôt du rapport intitulé «Inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Ville de Terrebonne dans le cadre du programme Climat municipalités»;

ATTENDU QUE ce rapport doit être déposé au MDDEFP pour approbation afin d'obtenir le versement de 50 % de l'aide financière prévue;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2013-09-10/02 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant le dépôt du rapport «Inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Ville de Terrebonne dans le cadre du programme Climat municipalités» produit par la firme Génivar et daté de juillet 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport intitulé «Inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Ville de Terrebonne dans le cadre du programme Climat municipalités».

Que ledit rapport soit transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du territoire pour approbation.

CE-2013-1210-DEC POULLAILLER URBAIN

ATTENDU le dépôt d'un dossier concernant l'élevage de poules pondeuses en milieu urbain par Mme Louise Arbour à l'assemblée du Conseil municipal du 9 septembre 2013;

ATTENDU qu'il y a lieu de se pencher sur cette question;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins doit produire un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui sera éventuellement intégré au schéma d'aménagement.

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2013-09-10/03 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant l'élevage de poules pondeuses en milieu urbain;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif mandate la Commission du développement durable et de l'environnement pour analyser la question de l'élevage de poules pondeuses en milieu urbain et tous autres sujets de même nature.

Il est également unanimement résolu de créer un comité de travail, sous la coordination d'un représentant du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire, qui sera composé de :

- Un représentant de la Direction générale ;
- Un représentant de la Direction de l'aménagement du territoire ;

Que ce comité fasse ses recommandations au Comité exécutif.

CE-2013-1211-DEC MISE À JOUR NUMÉRO 27 / ÉMISSION D'UNE NOUVELLE DIRECTIVE DG. 4000.8 / RECRUTEMENT, SÉLECTION ET EMBAUCHE DU PERSONNEL

ATTENDU le dépôt de la « directive générale numéro 4000.8 » concernant le recrutement, la sélection et l'embauche de personnel ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, Conseiller à la Direction générale, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la Directive générale numéro 4000.8 concernant le recrutement, la sélection et l'embauche de personnel.

CE-2013-1212-DEC LOCATION / 513, MONTÉE MASSON / NORMAND BEAUDET / DIRECTEUR DU SCRUTIN DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE TERREBONNE / 4 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2013

ATTENDU QUE le directeur du scrutin pour le comté de Terrebonne a demandé de louer le rez-de-chaussée et le sous-sol du 513, montée Masson d'une superficie d'environ 5 000 p.c. pour la période du 4 novembre au 31 décembre 2013 avec possibilité de prolonger jusqu'au 31 janvier 2014;

ATTENDU QUE le prix offert de 3 000\$ par mois comprend tous les frais, tels que l'électricité, le chauffage, etc.;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser la location de ce bâtiment pour la période du 4 novembre au 31 décembre 2013 avec possibilité de prolonger cette location jusqu'au 31 janvier 2014;

ATTENDU QUE cette location est conditionnelle à ce que le Gouvernement décrète la tenue d'élections générales dans tout le Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail à intervenir avec M. Normand Beaudet agissant en sa qualité de directeur du scrutin de la circonscription électorale de Terrebonne et représentant dûment autorisé du Directeur général des élections du Québec, le tout selon les termes et conditions mentionnés au projet de bail joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2013-1213-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 500 671,50\$ préparée le 26 septembre 2013.

CE-2013-1214-REC RACHAT DE CAPITAL / REFINANCEMENT DE RÉGLEMENTS D'EMPRUNTS / ÉMISSION DU 11 SEPTEMBRE ET DU 27 NOVEMBRE 2013

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé au refinancement de divers règlements d'emprunt le 11 septembre dernier et procédera à un prochain refinancement le 27 novembre prochain ;

ATTENDU QUE certains règlements à refinancer comportent des soldes disponibles et des excédents de fonctionnement affectés qui doivent être appliqués au rachat du capital lors du refinancement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser l'affectation au remboursement de l'emprunt à refinancer des soldes disponibles des règlements suivants :

ÉMISSION DU 11 SEPTEMBRE 2013			
Règlement	Montant	Règlement	Montant
184	3 409,23\$	296	10 788,58\$
279	628,36\$	297	2 646,04\$
283	12 636,22\$	298	1 576,29\$
285	3 574,73\$	302	2 142,40\$
295	11 178,36\$	358	62 243,06\$

ÉMISSION DU 27 NOVEMBRE 2013			
Règlement	Montant	Règlement	Montant
10	6 557,00\$	330	30 526,86\$
52	49 079,81\$	334	1 601,88\$
253	6 155,39\$	336	75 008,30\$
278	302 651,82\$	338	6 111,16\$
281	103 894,71\$	339	2 569,03\$
282	14 281,43\$	362	1 312,96\$
286	1 974,02\$	371	24 027,18\$
305	21 717,88\$	376	6 640,54\$
308	77 176,45\$	378	353,49\$
310	1 446,05\$	397	13 142,40\$
314	6 682,89\$	402	4 675,60\$
318	50 440,97\$	2376	93 166,49\$
319	1 363,99\$		

Que l'appropriation de l'excédent de fonctionnement affectée du règlement numéro 314 au montant de 3 388\$ et son affectation au remboursement de l'emprunt à refinancer.

À cet effet, les certificats de disponibilité de crédits numéros 2013-0416 et 2013-0417 émis par l'assistante-trésorière sont joints à la présente.

Que copie de la résolution du Conseil municipal soit transmise au service du financement municipal du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2013-1215-DEC PROLONGATION / CONSEILLER RELATIONNISTE / SERVICE DES COMMUNICATIONS / DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU le surcroît de travail au service des communications de la Direction générale ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prolonger les services de M. Michael Lartigau, conseiller relationniste au service des communications à la Direction générale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif prolonge jusqu'au 3 octobre 2014, les services de M. Michael Lartigau au poste de conseiller relationniste au service des communications de la Direction générale.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de M. Michael Lartigau.

CE-2013-1216-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHALET DE PARC LE CASTELET

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la réfection du chalet de parc Le Castelet suite à un incendie au printemps 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux de réfection du chalet de parc Le Castelet** ».

Que les paiements soient faits à même la réserve d'auto-assurance. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0423 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1217-DEC SOUMISSION / FOURNITURE ET PLANTATION DE TRENTE-HUIT (38) ARBRES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture et la plantation de trente-huit (38) arbres;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

Pépinière Mascouche enr.	19 545,75\$ t.t.c.
Les Entreprises Pro-Vac	20 350,57\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
L. Roy Paysagiste enr.	24 804,71\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pépinière Mascouche enr. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 septembre 2013 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 30 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **PÉPINIÈRE MASCOUCHE ENR.**, datée du 19 septembre 2013, pour la fourniture et la plantation de trente-huit (38) arbres, le tout pour un montant de 17 000\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté (surplus réservé)

du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0409 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0410 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 18 696\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation – excédent de fonctionnement affecté au fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats) soit accepté.

**CE-2013-1218-DEC SOUMISSION / RESURFAÇAGE D'UNE PORTION DU
PLANCHER DE L'ATELIER MÉCANIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le resurfaçage d'une portion du plancher de l'atelier mécanique (SA13-9077) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 août 2013 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 septembre 2013 à 11 h 14, à savoir :

Groupe Corrox	33 872,78\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Stonhard / division de RPM Canada	34 205,06\$ t.t.c.
Roland Grenier Construction ltée	54 236,01\$ t.t.c.
L'Archevêque & Rivest ltée	59 787,00\$ t.t.c.
Construction KT inc.	74 733,75\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Stonhard / division de RPM Canada s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 septembre 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 30 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Stonhard / division de RPM Canada n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 1^{er} octobre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **STONHARD / DIVISION DE RPM CANADA**, datée du 17 septembre 2013, pour le resurfaçage d'une portion du plancher de l'atelier mécanique, le tout pour un montant de 29 750\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0404 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-1219-DEC AUTORISATION / SERVITUDE D'UTILITÉS
PUBLIQUES / BELL CANADA / HYDRO-QUÉBEC /
LOTS 2 916 861 ET 2 442 662 / TERRAIN EN
BORDURE DU PARC DES TILLEULS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur de la société Hydro-Québec et de la compagnie Bell Canada sur une partie des lots 2 916 861 et 2 442 662 du cadastre du Québec (en bordure du parc des Tilleuls). Lesdites parties de lots sont démontrées au plan et à la description technique préparés par M. Alain Sansoucy, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 31226 de ses minutes.

Les frais afférents à la présente promesse de servitude sont à la charge des cessionnaires.

Que les haubans actuels soient enlevés.

**CE-2013-1220-DEC LOCATION D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL / PRESTIGE
AUTO MAX / 3800, RUE PASCAL-GAGNON / 1 MOIS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service du développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'offre de location (non renouvelable), le bail à intervenir entre les parties ainsi que tout autre document y afférant, pour la location d'une partie vacante de l'immeuble situé au 3800, rue Pascal-Gagnon, d'une superficie approximative de 1 890 m², avec M. Richard Galarneau, et ce, pour une durée d'un (1) mois soit du 4 octobre 2013 au 4 novembre 2013, le tout pour un montant de 4 000\$ (taxes en sus).

**CE-2013-1221-DEC SUBVENTIONS AUX ORGANISMES /
RELOCALISATION DANS LE CADRE DE LA GRÈVE
DES SURVEILLANTS-CONCIERGES**

ATTENDU QU'il y a lieu de relocaliser, dans la mesure du possible, les organismes afin de maximiser la tenue de leurs activités, et ce, durant la grève des surveillants-concierges ;

ATTENDU QUE plusieurs organismes n'ont pas les liquidités pour acquitter les frais de locations encourus ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif accord une aide financière aux organismes suivants :

Organismes	\$
Amis de la photo (Les)	989,39\$
Amis de Simon (Les)	362,25\$
Association du baseball mineur La Plaine	210,00\$
Association Moto-Tourisme – Région de Terrebonne	86,25\$
Association québécoise de loisirs folkloriques – région Rive-Nord	486,96\$
Centre d'arts martiaux Dojo-K de Terrebonne	5 460,64\$
Club de judo de Lachenaie	3 726,00\$
Club de l'âge d'or de Lachenaie	8 250,00\$
Club de l'âge d'or de La Plaine	4 305,00\$
Club de soccer La Plaine	370,00\$
Club Optimiste Lachenaie	241,50\$
Corps de cadets 2729 Terrebonne	420,00\$
Éclipse – Le groupe vocal	1 350,00\$
École de Taekwondo Intégral Ji Do Kwan de Terrebonne	6 460,00\$
Ensemble vocal Musique-O-Choeur	1 932,00\$
Répits de Gaby (Les)	880,00\$
Troupe création danse	5 985,75\$
Troupe de théâtre Les Farfelus	672,75\$
Visa Santé	483,00\$
Voix des Moulins (Les)	2 202,25\$

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0415 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1222-REC AUTORISATION / CONVENTION 2013 / AIDE AUX PROJETS / PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES / MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu une promesse de subvention de 321 200\$ du ministère de la Culture et des Communications en date du 5 septembre 2013 dans le cadre du programme « Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » ;

ATTENDU QUE la subvention prévue au budget 2013 était de 284 600\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de verser le montant excédentaire de 36 600\$ au poste budgétaire numéro 02-771-00-672 pour permettre l'achat de documents ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil la signature de la convention avec la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du versement, en service de dette, d'une subvention relative au programme « Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

Que Mme Françoise Martin, chef de service – service des arts, culture et bibliothèques à la Direction du loisir et vie communautaire, soit nommée comme représentante de la Ville aux fins de l'application de la convention.

Que la Direction du loisir et vie communautaire recommande l'ajout du montant de 36 600\$ au budget régulier du service des bibliothèques (poste budgétaire numéro 02-771-00-672).

CE-2013-1223-DEC SOUMISSION / ACHAT DE MOBILIER DE LA CITÉ GÉNÉRACTION 55+

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat du mobilier de la Cité GénérAction 55+ (SA13-6024) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 août 2013 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 septembre 2013 à 11 h 12, à savoir :

Groupe Ameublement Focus	71 269,61\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Aménagement Conforme inc.	75 634,04\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Groupe Ameublement Focus s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 septembre 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 30 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **GRUPE AMEUBLEMENT FOCUS**, datée du 21 août 2013, pour l'achat du mobilier de la Cité GénérAction 55+, le tout pour un montant de 61 987,05\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0369 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-1224-DEC PARTIES DE BALLON CHASSEUR / CLUB
OPTIMISTE ESCAPE / STATIONNEMENT FACE AU
790, RUE SAINT-PIERRE / 10 OCTOBRE 2013**

ATTENDU la demande du Club Optimiste Escape pour tenir un tournoi de ballon-chasseur dans le stationnement en face du 790, rue Saint-Pierre, le jeudi 10 octobre 2013 de 8h à 23h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club Optimiste Escape à tenir un tournoi de ballon-chasseur dans le stationnement situé en face du 790, rue Saint-Pierre, le jeudi 10 octobre 2013 de 8h à 23h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Boissons alcoolisées et produits comestibles

La vente et le transport de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'activité seront autorisés uniquement par les membres du comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le comité devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

2) Musique

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée dans le parc pour la tenue de cette activité.

3) Affichage

La mise en place de banderoles sur le site de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Fermeture du stationnement

Le stationnement municipal situé en face du 790, rue Saint-Pierre sera fermé pour l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2013-1225-DEC JOGGING 5 KILOMÈTRES / ÉCOLE VISION
TERREBONNE / 20 OCTOBRE 2013**

ATTENDU la demande de l'école Vision Terrebonne pour tenir une course de 5 kilomètres le dimanche 20 octobre 2013 de 9h à 12h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, autorise la course de 5 kilomètres organisée par l'école Vision Terrebonne à partir du 2955, boulevard de la Pinière le dimanche 20 octobre 2013 de 9h à 12h selon le trajet suivant :

rues de Melbourne, d'Osaka, boulevards de la Pinière et des Seigneurs et retour à l'école Vision Terrebonne ;

Que la Direction de la police soit autorisée à fournir les effectifs nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de l'activité.

CE-2013-1226-DEC PAVILLON DE LA PEUR / MAISON DES JEUNES DE TERREBONNE À LA PLAINE / 31 OCTOBRE 2013

ATTENDU la demande de la Maison des jeunes de Terrebonne pour tenir une fête d'Halloween avec une marche de zombies dans les rues avoisinantes du Pavillon Napoléon-Gauthier (l'intérieur du pavillon sera aménagé en maison hantée et l'extérieur sera également décoré), le jeudi 31 octobre 2013 de 20 h à 21 h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Maison des jeunes de Terrebonne à tenir une fête d'Halloween et une marche de zombies le jeudi 31 octobre 2013 de 20h à 21h selon le trajet suivant :

Départ du Pavillon Napoléon-Gauthier situé au 5900, rue Rodrigue, rues Major, Guérin, des Chouettes et retour au point de départ ;

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site et dans les rues lors de la marche.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Banderoles et décoration

La mise en place de banderoles est permise de même que de la décoration extérieure. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'activité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2013-1227-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE DOCUMENTS MUSICAUX POUR LES COLLECTIONS DES QUATRE (4) BIBLIOTHÈQUES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de documents musicaux pour les collections des quatre (4) bibliothèques (SA13-6025) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 2 août 2013 ;

ATTENDU QUE les soumissionnaires étaient appelés à établir un prix avec escompte à partir d'une liste de 50 titres représentant la variété des achats faits par la bibliothèque dans une (1) année et que c'est sur la base de ces titres que le contrat annuel est octroyé ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 août 2013 à 11 h 13, à savoir :

Librairie Renaud-Bray inc.	1 034,46\$ t.t.c. corrigé
Groupe Archambault inc. (SIE) Laval	1 118,51\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Librairie Renaud-Bray inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 août 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la

compagnie **LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.**, datée du 22 août 2013, pour la fourniture de documents musicaux pour les collections des quatre (4) bibliothèques, selon la liste de prix en référence à la soumission avec un escompte de 15% garantie jusqu'au 8 septembre 2014, le tout pour un montant d'environ 28 000\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0419 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire daté du 26 septembre 2013 au montant de 9 000\$, du poste budgétaire numéro 1-02-771-00-672 (imprimés) au poste budgétaire numéro 1-02-771-00-679 (audio-visuels) soit accepté.

CE-2013-1228-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE FILMS POUR LES COLLECTIONS DES QUATRE (4) BIBLIOTHÈQUES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de films pour les collections des quatre (4) bibliothèques (SA13-6027) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 2 août 2013 ;

ATTENDU QUE les soumissionnaires étaient appelés à établir un prix avec escompte à partir d'une liste de 50 titres représentant la variété des achats faits par la bibliothèque dans une (1) année et que c'est sur la base de ces titres que le contrat annuel est octroyé ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 août 2013 à 11 h 15, à savoir :

Groupe Archambault inc. (SIE) Laval	1 436,15\$ t.t.c.
Librairie Renaud-Bray inc.	1 489,79\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Groupe Archambault inc. (SIE) Laval s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 août 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **GRUPE ARCHAMBAULT INC. (SIE) LAVAL**, datée du 22 août 2013, pour la fourniture de films pour les collections des quatre (4) bibliothèques, selon la liste de prix en référence à la soumission avec un escompte de 15% garantie jusqu'au 8 septembre 2014, le tout pour un montant de d'environ 28 000\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0418 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0420 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 26 240\$, des postes budgétaires numéros 1-02-771-00-672 (imprimés-volumes-revues-journaux) pour un montant de 9 000\$ et 1-02-771-00-674 (catalogage) pour un montant de 17 240\$ au poste budgétaire numéro 1-02-771-00-679 (non imprimés-audio visuel) soit accepté.

CE-2013-1229-DEC OFFRE DE SERVICES / MISE À JOUR DU LOGICIEL DE GESTION DES BIBLIOTHÈQUES ET DES SERVICES AUX CLIENTS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme Sirsi/Dynix, pour :

- Installer la nouvelle version du logiciel de gestion des bibliothèques et des services aux clients ;

- Collaborer à la mise en place de l'environnement technique nécessaire et au transfert des données du SGBDR Oracle vers SQL 2008 ;
- Accompagner les utilisateurs et les responsables dans la mise en place de la nouvelle version par les services requis ;

le tout pour un montant n'excédant pas 49 451,92\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0421 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente. *(ce contrat est exempté du processus d'appel d'offres en vertu de l'article 573.3 6) a)b)c) de la Loi sur les cités et villes).*

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0422 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 47 302\$, des postes budgétaires numéros 1-02-132-00-419 (services professionnels) pour un montant de 36 491\$ et 1-02-771-00-412 (contractuels) pour un montant de 10 811\$ au poste budgétaire numéro 1-03-100-00-705 (logiciel gestion bibliothèques) soit accepté.

**CE-2013-1230-DEC APPUI / TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES DE LANAUDIÈRE (TROCL)**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire appuyer les organismes communautaires autonomes dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire » ;

ATTENDU QUE les organismes communautaires autonomes revendiquent un meilleur soutien financier pour réaliser la mission pour laquelle ils ont été créés ;

ATTENDU QUE les organismes communautaires autonomes sont indispensables au maintien du tissu social québécois et qu'ils constituent des lieux privilégiés que se donnent les communautés pour apporter des réponses à leurs besoins ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne reconnaît l'apport positif des organismes dans notre milieu ;

ATTENDU notre volonté que le gouvernement s'engage en faveur des organismes communautaires autonomes ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif appuie les deux (2) demandes des organismes communautaires autonomes dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire », soit :

- Un financement à la mission adéquat ;
- Un programme national de financement qui assure leur pérennité.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la présidente de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL), Mme Francine Lafontaine, au député du comté de Terrebonne, M. Mathieu Traversy, à la députée du comté de Masson, Mme Diane Gadoury-Hamelin, à la ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la Jeunesse et ministre responsable de la région de Lanaudière, Mme Véronique Hivon.

CE-2013-1231-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.
